

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 27 Juin 2024	Dossier n° DP 71369 24 E0005
Par : Monsieur Guillaume CHENAUD	
Demeurant à : 8 Rue des Baux - 71150 REMIGNY	Surface de plancher autorisée : //
Pour : Réfection partielle de toiture	Nb de bâtiments créés : //
Sur un terrain sis à : 8 Rue des Baux - 71150 REMIGNY	Nb de logements créés : //
Cadastré : B309	Destination : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022,

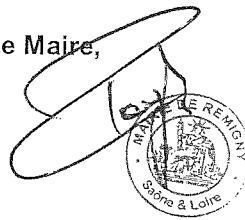
ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Remigny, le

18 JUIL, 2024

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande :

27 juin 2024